

CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2020

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire et de la séance publique d'information annuelle du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 17 décembre 2020 en Webinaire

Présences :

- Madame Monic FERRON
- Madame Sylvette GILBERT
- Monsieur Daniel LAMPRON
- Monsieur Daniel MARCOTTE
- Monsieur David MCLAREN
- Monsieur Claude N. MORIN
- Monsieur Jean-Yves POITRAS
- Madame Katia QUINCHON
- Madame Caroline ROY
- Madame Catherine SIROIS
- Monsieur Richard VALLÉE

Absences :

- Madame Ghania KHEFIF
- Madame Madeleine PAQUIN
- Madame Julie-Mélissa PICARD
- Monsieur Stéphane TERRAULT

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h 05.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2020-13-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte appuyée par Katia Quinchon, l'ordre du jour suivant est adopté avec report du point 3 :

Ouverture de la séance

- CA-2020-13-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2020-13-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 24 septembre 2020
- CA-2020-13-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 novembre 2020
- CA-2020-13-04 Consultation électronique du conseil d'administration du 17 novembre 2020
- CA-2020-13-05 Information du président
 - 5.1 Activités du président
 - 5.2 Rapport annuel 2019-2020 – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 5.3 Rapport d'activités 2020-2021 – Comité de gestion des risques et de la qualité
- CA-2020-13-06 Information de la présidente-directrice générale

- 6.1 Activités de la présidente-directrice générale
- 6.2 Réorganisation des services
- 6.3 État de situation – pandémie de la COVID-19
- CA-2020-13-07 Suivi des comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.4 Comité de révision
 - 7.5 Comité des ressources humaines
 - 7.6 Comité des immobilisations
- CA-2020-13-08 Ordre du jour de consentement
 - 8.1 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation
 - 8.2 Servitude de stationnement et de passage avec la Fabrique Notre-Dame-du-Rosaire de Ville-Marie
 - 8.3 Opération cadastrale – Maison des aînés de Val-d'Or
 - 8.4 Addenda au Guide d'allocation de services d'aide à domicile et de services aux familles et aux proches aidants
 - 8.5 Révision du Règlement sur le parachèvement des dossiers
 - 8.6 Réduction des activités des blocs opératoires lors de la période des Fêtes 2020 et semaine de relâche 2021
 - 8.7 Démissions de chefs de départements
 - 8.8 Démission et transfert de parrainage de médecins
 - 8.9 Nomination au comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 8.10 Contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal
 - 8.11 Lettre d'entente avec l'Université de Sherbrooke et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2020-13-09 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2020-13-10 Guide explicatif des droits et des responsabilités des usagers
- CA-2020-13-11 Situation financière
- CA-2020-13-12 État de situation des ressources humaines
- CA-2020-13-13 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2020-13-14 Affaires diverses

Lieu et date de la prochaine assemblée

Levée de la séance

Période de questions pour les médias

Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-13-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2020 TENUE À HUIS CLOS

RÉSOLUTION

- CA-2020-107 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 24 septembre 2020 tenue à huis clos**

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 24 septembre 2020 tenue à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-13-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2020

Point reporté

CA-2020-13-04 CONSULTATION ÉLECTRONIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-108 Consultation électronique du conseil d'administration du 17 novembre 2020

Sur PROPOSITION de Monic Ferron, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'approuver la consultation électronique du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 17 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-13-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 14 novembre au 13 décembre 2020.

Le président réitère, de la part du conseil d'administration, les vœux du temps des Fêtes et les remerciements à l'ensemble du personnel, médecins et bénévoles pour l'excellent travail.

5.2 Rapport annuel 2019-2020 – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport annuel 2019-2020 du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

5.3 Rapport d'activités 2019-2020 – Comité de gestion des risques et de la qualité

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'activités 2019-2020 du comité de gestion des risques et de la qualité.

CA-2020-13-06

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

6.1 Activités de la présidente-directrice générale

Dépôt des activités du président pour la période du 14 novembre au 13 décembre 2020. Mme Roy précise que la majorité des rencontres concernent la situation de pandémie incluant la vaccination, mais aussi et la réorganisation des services. Plusieurs rencontrent se tiennent régulièrement avec les élus, députés, partenaires et groupes communautaires.

6.2 Réorganisation des services

La réorganisation des services incluant le déplacement d'une cinquantaine d'infirmières est en cours depuis le 23 novembre. Cette réorganisation permet à l'établissement de maintenir les services essentiels à la population pour la période des Fêtes où la disponibilité du personnel est toujours un enjeu.

Les points de services dans les CLSC ruraux demeurent préoccupants pour l'ensemble de la population, des élus et des personnes concernées. L'objectif demeure de pouvoir dispenser l'ensemble des services dans tous les points de services. La date définie quant à la fin de cette réorganisation temporaire est le 12 mars 2021. L'objectif est de définir un modèle d'organisation des services au sein de l'organisation qui nécessite moins d'infirmières afin de rendre les services et optimiser l'utilisation des infirmières dans tous les services. Sept chantiers sont en cours afin de trouver des solutions pour faire différemment en utilisant moins d'infirmières.

6.3 État de situation – Pandémie de la COVID-19

Situation épidémiologique : Mme Roy souligne avoir des points de presse toutes les semaines pour informer la population. Neuf cas sont actuellement actifs en région. La situation semble être redevenue sous contrôle malgré une augmentation de la croissance. Il faudra attendre quelques semaines pour pouvoir évaluer si la situation est vraiment stabilisée.

Il y a une accentuation des mesures pour la période des Fêtes : Le changement de palier vers le palier supérieur et les mesures panquébécoises qui doivent être appliquées dans toutes les régions, peu importe le palier, permettront d'apporter de nouvelles modalités d'encadrement des sorties et déplacements en lien avec la période des Fêtes et contrer le relâchement de l'application des mesures sanitaires par la population constaté dans les dernières semaines. Ces nouvelles mesures, ajoutées à celles concernant le télétravail et le milieu de l'éducation permettront aussi de limiter la propagation.

La vaccination : La vaccination débutera dans les prochains jours en région avec un seul site à Rouyn-Noranda pour la vaccination des personnes en CHSLD. Le site désigné est le CHSLD PI-XII, endroit où se trouve le plus grand nombre de résidents et où se trouve aussi le centre de dépôt régional des vaccins. Dans les prochaines semaines, la vaccination se poursuivra dans les autres territoires de la région. Les informations seront transmises à la population en temps opportun.

CA-2020-13-07

SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Daniel Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 26 novembre 2020 :

- Rencontre avec Mme Madeleine Paquin, présidente du comité de vérification;
- Candidatures des membres indépendants.

7.2 Comité de vérification

M. Daniel Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 8 décembre 2020 :

- Situation budgétaire reliée à l'utilisation de la MOI;
- Processus de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

7.3 Comité de vigilance et de la qualité

M. Richard Vallée informe des sujets suivants qui ont été traités lors de la rencontre du 4 décembre 2020 :

- Rapport de Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, incluant le suivi des dossiers avec les ressources humaines;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;
- Visite de Mme Marianne Gagnon-Bourget concernant les visites de vigie réalisées dans les ressources intermédiaires et les ressources pour personnes âgées de la région;
- Présentation de M. André Tessier de la nouvelle structure administrative pour appuyer les ressources externes et les milieux CHSLD;
- Situation des ambulances à Malartic versus les horaires de faction;
- Révision de la politique de déplacement des usagers;
- Listes d'attente IRM.

Mme Roy apporte des précisions concernant le transport ambulancier et précise que l'établissement n'est pas décisionnel dans ce dossier.

La liste des nouveaux gestionnaires de milieu de vie est déjà connue, mais il sera vérifié comment rendre l'information plus disponible à la population.

7.4 Comité de révision

M. Daniel Lampron souligne que la pandémie a ralenti les travaux du comité. Le mode de fonctionnement du comité a été révisé dont le temps de consultation lors des rencontres. La réorganisation du travail et du mode de fonctionnement améliore présentement la situation de traitement des plaintes. Quatre dossiers auront été traités avant la période des Fêtes.

7.5 Comité des ressources humaines

Mme Katia Quinchon informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 1^{er} décembre 2020 :

- Suivi de la réorganisation des services de soins infirmiers;
- Suivi du diagnostic de climat organisationnel de la DSPEU.

7.6 Comité des immobilisations

M. Jean-Yves Poitras informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 1^{er} décembre 2020 :

Suivi de l'avancement des projets d'immobilisation pour lesquels des dates de livraison sont attendues;
Suivi du développement des projets de Maisons des aînés;
Suivi des projets en attente de réalisation – réalisation de porte-folios.

RÉSOLUTION

CA-2020-109 **Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation**

Attendu la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement de son organisation;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes exerçant dans son organisation;

Attendu que la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration;

Attendu que le Plan de délégation de signature des demandes de paiement doit être révisé tous les trois ans.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De nommer la personne suivante comme signataire autorisée à la RAMQ et **de l'ajouter** à la liste déjà existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Docteure Nathalie East, obstétricienne gynécologue Rouyn-Noranda

Et d'adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement tel que demandé par la RAMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Servitude de stationnement et de passage avec la Fabrique Notre-Dame-du-Rosaire de Ville-Marie

RÉSOLUTION

CA-2020-110 **Servitude de stationnement et de passage avec la Fabrique Notre-Dame-du-Rosaire de Ville-Marie**

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

Attendu que dans le cadre du projet d'agrandissement de l'Hôpital de Ville-Marie, des servitudes existantes entre la Fabrique et le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ne correspondent plus aux besoins et qu'elles doivent être remplacées afin de refléter les nouveaux besoins;

Attendu que madame Caroline Roy a été nommée, conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, à titre de présidente-directrice générale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la signature de tous les documents en lien avec la conclusion de la servitude par la présidente-directrice générale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue ou de toute autre personne détenant ses pouvoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Opération cadastrale – Maison des aînés de Val-d'Or

RÉSOLUTION

CA-2020-111 Opération cadastrale – Maison des aînés de Val-d'Or

Attendu que l'établissement veut implanter la nouvelle Maison des aînés sur le terrain de l'Hôpital de Val-d'Or;

Attendu que dans cette démarche, la Ville de Val-d'Or doit émettre un certificat d'autorisation municipal, après l'opération cadastrale;

Attendu qu'un changement de lotissement et cadastral est nécessaire.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Caroline Roy, à signer les documents en lien avec l'opération cadastrale, dont copie demeure à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Addenda au Guide d'allocation des services d'aide à domicile et de services aux familles et aux proches aidants

RÉSOLUTION

CA-2020-112 Addenda au Guide d'allocation des services d'aide à domicile et de services aux familles et aux proches aidants

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a la vision de maintenir l'utilisateur le plus longtemps à domicile;

Attendu que le Guide ne couvrait pas l'entièreté des services;

Attendu que la personne qui vit dans une résidence pour personnes âgées de catégorie 3 ou 4 en vertu du Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés et sa condition de santé nécessite un ajout d'intensification de services ou une mesure exceptionnelle de services en lien avec à la présence/surveillance afin de gérer les situations d'errance ou de troubles de comportement reliés notamment à des troubles neurocognitifs ou autres;

Attendu que ce service est tributaire de l'évaluation au plan d'intervention de l'utilisateur;

Attendu que cet ajout permettra une codification d'activités et de statistiques en fonction de la réalité clinique de la ressource;

Attendu que les directions sont en révision de toutes les ententes avec les partenaires, tels qu'exigés par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Attendu que le service était déjà en place et que cela n'entraîne aucun impact financier.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'adopter la modification proposée au Guide d'allocation de services d'aide à domicile et de services aux familles et aux proches aidants dont copie demeure à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Révision du Règlement sur le parachèvement des dossiers

RÉSOLUTION

CA-2020-113 Révision du Règlement sur le parachèvement des dossiers

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (S-5, r.5) décrivant l'obligation de rédaction de règlement traitant des délais pour compléter le dossier d'un bénéficiaire à l'article 6.22;

Attendu que les membres de l'exécutif du CMDP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont été consultés dans la révision du règlement le 14 septembre 2020 et ont recommandé son adoption (résolution #20-35);

Attendu que la révision du règlement a été présentée en assemblée générale du CMDP du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 24 novembre 2020 (résolution AG 2020-05);

Attendu que le règlement respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à cet égard;

Attendu que ce règlement doit être révisé tous les trois ans;

Attendu que ce règlement doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'adopter la révision du Règlement sur le parachèvement et tenue des dossiers du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Réduction des activités des blocs opératoires lors de la période des Fêtes 2020 et semaine de relâche 2021

RÉSOLUTION

CA-2020-114 Réduction des activités des blocs opératoires lors de la période des Fêtes 2020 et semaine de relâche 2021

Attendu que la réduction des activités au bloc opératoire proposée permet au personnel et à l'équipe médicale de profiter de périodes de vacances à des moments où le volume d'activités est réduit par la non-disponibilité de la majorité des usagers;

Attendu que l'organisation des services des blocs opératoires est maintenue de façon à assurer une couverture pour toutes les situations d'urgence où les chirurgies doivent être effectuées dans un court délai en région.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'adopter la réduction des activités des blocs opératoires lors de la période des fêtes 2020 et de la semaine de relâche 2021 de la façon suivante :

Pour le site de Rouyn-Noranda :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie du **24 décembre 2020 au 04 janvier 2021** inclusivement. Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde. Du 21 au 23 décembre 2020 des activités prévues en fonction de la disponibilité des ressources.
- Fonctionnement du bloc opératoire et endoscopie selon les ressources durant la semaine de relâche du 1^{er} au 5 mars 2021 inclusivement.

Pour le site d'Amos :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie du **24 décembre 2020 au 04 janvier 2021** inclusivement. **Un quart de jour pour les urgences. Couverture soir et nuit pour les urgences avec l'équipe de garde. Endoscopies électives les 29 et 30 décembre 2020.**
- Fonctionnement du bloc opératoire et de 2 salles /4 et une salle d'endoscopie durant la semaine de relâche, du 1^{er} au 5 mars 2021 inclusivement.

Pour le site de la Vallée-de-l'Or :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie **du 21 décembre 2020 au 04 janvier 2021** inclusivement. Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde.
- Réduction des activités du bloc opératoire et endoscopie selon les ressources disponibles durant la semaine de relâche, du 1^{er} au 5 mars 2021 inclusivement.

Pour le site de La Sarre :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie **du 24 décembre 2020 au 04 janvier 2021 inclusivement** (couverture de jour sur semaine à l'exception des jours fériés avec des équipes réduites). Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde.
- Programmation habituelle lors de la semaine de relâche du 1^{er} au 5 mars 2021.

Pour le site de Ville-Marie :

- Diminution des activités au bloc et en endoscopie du **24 décembre 2020 au 04 janvier 2021 inclusivement**. Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde.
- Programmation habituelle lors de la semaine de relâche du 1^{er} au 5 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Démission de chefs de départements

RÉSOLUTION

CA-2020-115

Démission de chefs de départements

Attendu le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE, c S-5, r.5) qui présente au chapitre VI, les modalités attendues au plan d'organisation clinique;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accepté dans son entièreté le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisé et volet médecine de famille du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 20 novembre 2015;

Attendu que le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisé et volet médecine de famille a été adopté au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 8 décembre 2015;

Attendu que la nomination du chef de département de pharmacie du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a été approuvée par le président-directeur général du CISSS le 7 juillet 2015 (# résolution CISSS-PDG-2015-51);

Attendu que préalablement au lancement du processus de mise en candidature d'un chef de département, le poste doit être vacant.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des chefs de département suivant :

Département	Nom – prénom	Date d'effet de la démission
Psychiatrie	Gendron - Sébastien	18 décembre 2020
Pharmacie	Grenier – Patrick	4 janvier 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Démission et transfert de parrainage de médecins

RÉSOLUTION

CA-2020-116 Démission et transfert de parrainage de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission ou le transfert de parrainage des médecins suivants :

Médecins			
RLS	Spécialité	Nom – prénom (numéro pratique)	Date d'effet de la démission – transfert de parrainage
VM	Médecine de famille	Perchoc-Yann (1-17765)	30 novembre 2020 (transfert de parrainage CISSS Outaouais)
RN	Médecine de famille	Samson-Karine (1-12557)	2 mars 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Nomination au comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

RÉSOLUTION

CA-2020-117 Nomination au comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu le Règlement de régie interne du CMDP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue adopté par le conseil d'administration le 6 octobre 2016 (CA-2016-82);

Attendu que l'ensemble des modalités prévues à la procédure d'élection des membres du comité exécutif du CMDP a été respecté dans son entièreté;

Attendu que tous les postes disponibles au sein du comité exécutif du CMDP ont été pourvus sans concurrent;

Attendu que l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue recommande les nominations des médecins (résolutions #20-44 et #20-47);

Attendu que les membres du comité exécutif du CMDP sont nommés pour une période de deux ou quatre ans en alternance et que le processus de renouvellement des membres sera en conformité avec le Règlement de régie interne du CMDP;

Attendu que les nominations doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'approuver les nominations des membres du comité exécutif du CMDP suivants :

- Président : Dr Alain Moukheiber
- Vice-présidents : Dre Nathalie East première vice-présidente (comité), Dr Pierre-Olivier Roy à titre de second vice-président (département)
- Trésorière : Madame Suzie Alain, pharmacienne
- Secrétaire : Dre Kimi Valet
- Conseillers : Dre Catherine St-Jean, Dr Houssine Souissi, Dr Jean-Simon Roch-Matte, Dre Clodel Naud-Bellevance, Dr Guillaume Chevalier-Soudeyns et Dr Aiman Ghali Ghattas

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal

RÉSOLUTION

CA-2020-118 Contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal

Attendu que les Parties veulent collaborer à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;

Attendu que les Parties déclarent que le présent contrat d'affiliation s'inscrit dans le cadre respectif des missions des deux Parties en tenant compte de leurs fonctions particulières, spécifiques et complémentaires;

Attendu que les Parties partagent des objectifs communs quant au développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;

Attendu que l'Établissement a pour fonction de fournir des services de santé et des services sociaux conformément à l'article 100 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après désignée la « LSSSS ») dans les centres qu'il exploite, et ce, dans les limites de leur mission respective;

Attendu que des centres d'un établissement peuvent faire l'objet d'une désignation universitaire conformément aux articles 88 à 91 de la LSSSS s'ils exercent, en plus des activités propres à leur mission, des activités d'enseignement, de recherche ou d'évaluation des technologies ou de modes d'intervention ou, encore, offrent des services spécialisés ou ultraspécialisés;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux peut, conformément à l'article 112 de la LSSSS, déterminer la vocation suprarégionale d'un établissement à l'égard de certains services ultraspécialisés qu'il offre;

Attendu que les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du maintien et du développement des champs d'expertise existant dans le réseau de la santé et des services sociaux ayant mené à une désignation universitaire ou à la détermination de la vocation suprarégionale d'un établissement;

Attendu que les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du rôle de l'Université dans l'enseignement, et en particulier dans l'enseignement des sciences de la santé et des sciences sociales;

Attendu que l'Université a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche et qu'elle a la responsabilité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses programmes de formation et de recherche;

Attendu que l'Université, dans la réalisation de sa mission, doit recourir, entre autres, aux programmes de soins et de services de l'Établissement dans la mesure où ceux-ci sont en partie nécessaires à la formation professionnelle ou à la formation à la recherche des étudiants de certains programmes de l'Université;

Attendu que l'Établissement dispose de connaissances, de ressources et d'expertises qui sont nécessaires à l'enseignement et à la recherche universitaire;

Attendu que l'Établissement consent à participer à la formation des étudiants de l'Université et accepte d'y contribuer par ses programmes de soins et de services ainsi que ses programmes de recherche;

Attendu que les Parties collaborent à l'élaboration de la programmation de recherche et coordonnent la réalisation de cette programmation et

autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis par l'Établissement et par l'Université;

Attendu que les programmes de recherche consistent en la coordination, la promotion et la réalisation d'activités de recherche;

Attendu que les Parties reconnaissent l'importance de respecter les exigences des différents organismes d'agrément et des organismes subventionnaires en recherche;

Attendu que l'article 110 de la LSSSS permet à un établissement de conclure un contrat d'affiliation avec une ou plusieurs universités aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche;

Attendu que l'Établissement, conformément à l'article 110 de la LSSSS et au deuxième alinéa de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après désignée la « Loi modifiant l'organisation »), a consulté et obtenu l'autorisation de la ministre de la Santé et des Services sociaux afin de conclure le présent contrat, ainsi que la lettre d'entente concernant les modalités applicables et responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail prévue à l'article 4.5 du contrat d'affiliation.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'approuver le Contrat d'affiliation entre l'Université de Montréal et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que la lettre d'entente concernant les modalités applicables et responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Lettre d'entente entre l'Université de Sherbrooke et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

RÉSOLUTION

CA-2020-119 Lettre d'entente entre l'Université de Sherbrooke et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Attendu que les Parties veulent collaborer à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;

Attendu que les Parties déclarent que le présent contrat d'affiliation s'inscrit dans le cadre respectif des missions des deux Parties en tenant compte de leurs fonctions particulières, spécifiques et complémentaires;

Attendu que les Parties partagent des objectifs communs quant au développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;

Attendu que l'Établissement a pour fonction de fournir des services de santé et des services sociaux conformément à l'article 100 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après désignée la « LSSSS ») dans les centres qu'il exploite, et ce, dans les limites de leur mission respective;

Attendu que des centres d'un établissement peuvent faire l'objet d'une désignation universitaire conformément aux articles 88 à 91 de la LSSSS s'ils exercent, en plus des activités propres à leur mission, des d'activités d'enseignement, de recherche ou d'évaluation des technologies ou de modes d'intervention ou, encore, offrent des services spécialisés ou ultraspecialisés;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux peut, conformément à l'article 112 de la LSSSS, déterminer la vocation suprarégionale d'un établissement à l'égard de certains services ultraspécialisés qu'il offre;

Attendu que les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du maintien et du développement des champs d'expertise existant dans le réseau de la santé et des services sociaux ayant mené à une désignation universitaire ou à la détermination de la vocation suprarégionale d'un établissement;

Attendu que les Parties reconnaissent mutuellement le caractère essentiel du rôle de l'Université dans l'enseignement, et en particulier dans l'enseignement des sciences de la santé et des sciences sociales;

Attendu que l'Université a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche et qu'elle a la responsabilité de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de ses programmes de formation et de recherche;

Attendu que l'Université, dans la réalisation de sa mission, doit recourir, entre autres, aux programmes de soins et de services de l'Établissement dans la mesure où ceux-ci sont en partie nécessaires à la formation professionnelle ou à la formation à la recherche des étudiants de certains programmes de l'Université;

Attendu que l'Établissement dispose de connaissances, de ressources et d'expertises qui sont nécessaires à l'enseignement et à la recherche universitaire;

Attendu que l'Établissement consent à participer à la formation des étudiants de l'Université et accepte d'y contribuer par ses programmes de soins et de services ainsi que ses programmes de recherche;

Attendu que les Parties collaborent à l'élaboration de la programmation de recherche et coordonnent la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis par l'Établissement et par l'Université;

Attendu que les programmes de recherche consistent en la coordination, la promotion et la réalisation d'activités de recherche;

Attendu que les Parties reconnaissent l'importance de respecter les exigences des différents organismes d'agrément et des organismes subventionnaires en recherche;

Attendu que l'article 110 de la LSSSS permet à un établissement de conclure un contrat d'affiliation avec une ou plusieurs universités aux fins d'offrir des services d'enseignement ou de recherche;

Attendu que l'Établissement, conformément à l'article 110 de la LSSSS et au deuxième alinéa de l'article 46 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après désignée la « Loi modifiant l'organisation »), a consulté et obtenu l'autorisation de la ministre de la Santé et des Services sociaux afin de conclure la présente lettre d'entente.

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, madame Caroline Roy, à signer la lettre d'entente entre l'Université de Sherbrooke et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CA-2020-13-09 **TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Maggy Vallières présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration. Certains indicateurs continuent de rencontrer des enjeux en lien avec la pénurie de main-d'œuvre, dont l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante. Il est souligné que malgré la situation, l'offre de services est maintenue à la population, sans l'application supplémentaire de mesures de délestage d'activités. Des remerciements sont adressés au personnel.

CA-2020-13-10 **GUIDE EXPLICATIF DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS DES USAGERS**

Mme Claudette Carignan présente les travaux effectués entourant l'élaboration du nouveau guide et les membres procèdent à son adoption. Ce guide sera déployé à l'ensemble du personnel, des comités des usagers et de résidents de la région et des usagers. Il sera aussi rendu disponible sur la plate-forme Web de l'établissement pour la population. Une vérification est en cours afin d'en produire une version anglaise à la suite de son adoption. Mme Carignan remercie le personnel de la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique pour sa collaboration et son soutien dans ce dossier.

RÉSOLUTION

CA-2020-120 **Guide explicatif des droits et des responsabilités des usagers**

Attendu les exigences d'Agrément Canada demandant à l'établissement d'informer les usagers et leur famille de leurs droits et responsabilités;

Attendu que les divers articles de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) reconnaissent aux usagers une série de droits et de responsabilités relativement aux soins et services de santé qui leur sont octroyés;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue désire faire connaître aux usagers les divers droits et responsabilités qu'ils ont lors d'épisode de soins dans l'établissement.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Guide des droits et responsabilités des usagers **et d'autoriser** sa diffusion au sein de l'établissement et de la population. Une copie dudit guide demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-13-11 **SITUATION FINANCIÈRE**

Mme Marie-Lyne Blier débute en informant que les coûts reliés à la situation de pandémie à la période 8 représentent 41 M\$. Elle poursuit en mentionnant les secteurs qui occasionnent la majorité de ces coûts. Il est souligné l'importance du suivi des mesures qui ont un impact direct sur les coûts engendrés et ce importe la couleur de zone de la région.

L'utilisation de la main-d'œuvre indépendante représente 12.8 M\$ de plus que l'an passé, directement lié à la situation de pandémie et représentant la principale cause de l'augmentation du déficit actuel, chiffré à 19 M\$.

CA-2020-13-12 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe confirme qu'une troisième cohorte de préposées aux bénéficiaires aides de services sera formée, représentant une possibilité de 66 bourses supplémentaires pour la région. De plus, une nouvelle technique en pharmacie sera offerte, ce qui n'existait pas auparavant dans le réseau de la santé. Cette formation sera octroyée au campus d'Amos dès septembre 2021. Actuellement, les efforts concernant la planification de la main-d'œuvre sont concentrés à la préparation de la vaccination. Finalement, les travaux se poursuivent concernant les recommandations du rapport de M. Sylvain Gagnon. Entre autres la rapidité de traitement de la réception de curriculum vitae, incluant la création d'un logiciel de suivi des candidatures reçues.

Au niveau des grands chantiers liés à la réorganisation des services, sa direction accompagne les directions concernées quant à leurs outils de structures de postes, les relations avec les syndicats et des partenaires.

Elle souligne qu'une grande campagne de promotion de la civilité et du harcèlement débutera sous peu. En outre, en lien avec la situation pandémique, une capsule a été créée afin d'imager les situations de transmission du virus lors de contacts sociaux. Cette capsule sera disponible sur le site Internet de l'établissement et du Facebook des employés et des médecins. Ce site est aussi utilisé pour transmettre de beaux messages de reconnaissance et de Joyeuses Fêtes aux équipes.

CA-2020-13-13 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Marc Bergeron fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure de l'établissement suivants en date du 10 décembre 2020 :

- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Agrandissement et réaménagement du CH de Ville-Marie;
- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'urgence et du bloc opératoire de l'Hôpital d'Amos;
- IRM à l'Hôpital d'Amos;
- Mise aux normes des salles blanches de l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoires à La Sarre;
- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) d'Amos;
- Maisons des aînés à Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Palmarolle;
- PFT de l'Hôpital de Val-d'Or – GMF-U.

CA-2020-13-14 AFFAIRES DIVERSES

Le conseil d'administration a du conseil multidisciplinaire la désignation d'une candidate afin de combler le siège vacant laissé par Mme Alexandra Barrette-Neveu.

RÉSOLUTION

CA-2020-121 Nomination du représentant du conseil multidisciplinaire au conseil d'administration

Attendu la démission de madame Alexandra Barrette-Neveu au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en tant que personne désignée par le conseil multidisciplinaire, en date du 30 juillet 2020;

Attendu le Règlement de régie interne du conseil d'administration qui stipule que dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au membre titre que celui qu'elle remplace et que toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat;

Attendu que la fin du mandat pour la personne désignée au conseil d'administration par le conseil multidisciplinaire est le 25 mars 2021;

Attendu la candidature proposée par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire à la suite d'un appel d'intérêt lancé à tous ses membres.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

De nommer madame Nathalie Quenneville au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à titre de personne désignée du conseil multidisciplinaire, pour la période non écoulée du mandat, soit jusqu'au 25 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 4 février 2021 en Webinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ANNUELLE

Sur PROPOSITION de Jean-Yves Poitras, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De débiter la séance publique d'information annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-13-15

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020 DU CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Mme Roy présente les principaux éléments du rapport annuel de gestion 2019-2020 à la population en précisant que la pandémie a suscité des délais de réalisation de ce livrable. Le rapport a fait l'objet d'une autorisation du ministère et a été déposé à l'Assemblée nationale.

CA-2020-13-16

RAPPORT ANNUEL 2019-2020 SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Mme Julie Lahaie, commissaire aux plaintes et à la qualité des services présente les principaux éléments du rapport qui a fait lui aussi l'objet d'une approbation du ministère et d'un dépôt à l'Assemblée nationale.

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ANNUELLE

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

De lever la séance publique d'information annuelle à 12 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 4 février 2021